
Enquêtes migrants (1) : Analyse

Des membres du collectif ont mené en 2011 un travail d'enquêtes auprès du public migrant dans le but d'échanger autour du thème de l'offre de formations linguistiques à Marseille.
Suite à ces entretiens, nous vous proposons ici leur analyse.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, les responsables de l'Encre Bleue ainsi que les personnes qui ont bien voulu apporter leurs témoignages.

Les migrants et la formation linguistique

Le public ciblé :

Les migrants de Marseille concernés ou susceptibles de l'être par la formation linguistique. C'est-à-dire des personnes connaissant des difficultés avec la langue française écrite ou orale.

Le collaborateur pour la réalisation des enquêtes, l'Encre Bleue nous a conduit à rencontrer des migrants ou des Français d'origine étrangère en situation de **précarité** (Cf. § « lieu de réalisation des enquêtes »), un public caractéristique mais non représentatif de l'ensemble des migrants à Marseille.

On peut faire l'hypothèse que la formation n'a pas abouti pour cette population puisqu'elle a recours à des écrivains public. C'est donc **la formation reçue qu'il s'agira de questionner sur ce territoire** plutôt que les expériences réussies. Notre lecture de la situation focalise donc sur la critique négative des formations, sachant qu'il existe bien évidemment des formations abouties.

22 personnes ont été rencontrées.

-

Problématique :

Notre but était d'établir une représentation des besoins en formation, des besoins linguistiques. **Les personnes expriment-elles des besoins en termes de formation linguistique ? Si oui, quels sont-ils ? Comment ressentent-elles l'accès aux formations ? Quels sont leurs points de vue sur les formations suivies ? Formulent-elles des empêchements pour s'y inscrire ?**

Est-ce que les personnes rencontrées vont en formation ? Dans quels buts ? Qu'est-ce qui les contraint ou les motive à y aller ?

La formation et les besoins sont-ils en adéquation ? (organisation & contenu)

Est-ce que l'offre de formation répond aux attentes et aux besoins du public migrant ?

Lieu de réalisation des enquêtes :

La volonté de ne pas réaliser les enquêtes au sein des organismes de formation répond au vœu de recueillir le plus objectivement possible les avis des personnes interviewées. Il nous restait donc à trouver un lieu plus « neutre », qui corresponde aussi à notre envie de ne pas porter notre attention uniquement sur des personnes en formation. Ces objectifs nous ont amené à nous adresser au public rencontrant les écrivains publics par le biais de l'association **l'Encre Bleue**. Ce public rencontre des difficultés orales ou écrites avec la langue française d'une part ou avec la langue administrative française d'autre part. Des écrivains publics les aident gratuitement pour la rédaction de courriers administratifs, de CV...

L'association nous a conduit à rencontrer des migrants économiques et quelques personnes venues en France par le biais de leurs études ou de mutations professionnelles et, plus rarement, nées et scolarisées en France. Tous sont en situation de précarité économique et/ou sociale.

Ce seul lieu d'étude limite l'éventail sociologique des migrants présents à Marseille. Cependant, partant du postulat que les personnes en situations les plus précaires font partie des *invisibles* de la scène sociétale, généralement moins entendues, il nous a paru intéressant de recueillir leurs paroles.

Par la suite, nous élargirons peut-être ce travail en diversifiant les terrains.

Cadre général :

Ce travail d'entretien a été mené en **2011** par une équipe de formateurs et formatrices en FLE qui souhaitaient échanger "en off" avec les publics auquel se destinent leur activité professionnelle.

N'étant pas sociologues, nous n'avons ni la prétention, ni les compétences pour mener une analyse sociologique. En outre, il ne s'agit pas non plus d'un compte rendu exhaustif du rapport des migrants installés à Marseille avec la formation FLE puisque, nous le répétons, notre cadre d'étude est limité. Il s'agit donc d'un recueil de témoignages nous permettant d'avoir un échantillon de points de vue, sans chercher à atteindre une exhaustivité.

Méthode : Enquête par entretiens :

Nous avons privilégié une **démarche qualitative**, en réalisant un travail à partir d'entretiens semi-directifs. Nous avons procédé à de la prise de notes, à partir de grilles d'entretiens (Cf. Annexes).

Durée moyenne de chaque entretien : 30 minutes

Entretiens réalisés pendant le temps d'attente à l'Encre Bleue (Centre Social del Rio 13015 lors de la permanence du mardi matin, et Maison des Associations 13001 lors de la permanence du jeudi soir).

Analyse des entretiens

Souhait d'une formation ? Besoins d'une formation ?

Quelles motivations pour une formation ?

Quels besoins pour une formation ?

Quelles représentations des formations ?

En général, l'inscription à une formation s'impose dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) ou est nécessaire pour accéder à l'emploi ou à sa recherche.

Ce caractère contraint n'exclut pas pour autant que ces formations reçoivent aussi l'adhésion du stagiaire et que s'y ajoutent des intérêts personnels.

Les personnes souhaitant faire ou ayant suivi une formation sont majoritaires

Les motivations personnelles énoncées pour apprendre le français et entrer en formation sont :

- Insertion professionnelle : maîtrise du français pour trouver un emploi et/ou acquérir une autonomie sociale, améliorer sa connaissance administrative.
- Conscience politique : souhait d'être intégré à la société, « à la vie normale », exercer sa citoyenneté.
- Faciliter sa mobilité, ses déplacements, la liberté de circulation sur le territoire, tel que passer le code de la route, par exemple.

Majoritairement les personnes désireuses de faire une formation sont en âge d'être actives. Les retraités apparaissent moins dans cette catégorie.

Celles qui ne désirent pas faire de formation sont plus à la marge

Ne pas souhaiter faire de formation ne signifie pas automatiquement que la personne ne cherche pas à être insérée ni qu'elle n'ait pas conscience de ses carences en français. Mais l'âge et le niveau de français ainsi que certaines contraintes exogènes peuvent jouer.

Les personnes âgées :

Elles se situent souvent dans cet ensemble. Au moins trois causes expliquent leur position :

- La vieillesse et le vieillissement. La représentation qu'elles ont d'elles-mêmes et leur rapport au vieillissement : « trop vieux » pour élaborer un programme d'apprentissage qui bien souvent leur demanderait un surcroît d'effort par manque de bases scolaires.
- Le rôle et les projets. Certaines ont resserré leur investissement sur l'espace intime (s'occuper de leurs petits-enfants) et abandonnent les projets au long cours ou qui occasionneraient un grand remaniement dans leur organisation de vie : il est « trop tard ».
- La place sociale. Elles pensent qu'elles ne sont pas concernées, que les formations et les organismes de formation – qu'elles ne connaissent pas – ne leur sont pas destinés.

Les personnes en âge d'être actives :

Deux catégories de personnes ressortent : les « débrouillards » et les « empêchés ».

Bien souvent, les premières considèrent que leur niveau de français est suffisant pour leur vie quotidienne et elles compensent leurs difficultés avec la langue écrite par des adaptations :

- L'Encre Bleue
- La délégation du travail d'écriture à d'autres personnes appartenant à la sphère intime ou personnelle (conjoint, enfants, famille plus élargie, amis)
- Le recours à l'entourage professionnel ou au voisinage souvent dans les hébergements collectifs type foyers pour apprendre le français sur le tas.

Certaines personnes sont contraintes de différer leur projet de formation en raison d'obligations familiales (garde d'enfants en bas âge non scolarisés). Cette catégorie de personnes dite « empêchée » peut néanmoins utiliser les mêmes recours aux associations d'écrivains publics ou aux supports intimes et personnels pour pallier ses carences au quotidien.

L'accessibilité aux formations

Au cours des entretiens, à 14 reprises divers motifs sont utilisés pour justifier de l'accès à la formation, et 11 fois pour justifier de l'inaccessibilité à la formation.

L'accessibilité aux formations s'explique par 4 raisons (selon un ordre décroissant) qui appartiennent aux sphères officielles et institutionnelles pour les deux premières et à la sphère personnelle, informelle pour les 3e et 4e :

- L'emploi et le statut de *travailleur* : 2 voies d'entrée aux formations, selon que la personne a été au chômage ou en poste. Dans le premier cas, l'accès aux formations a été permis par l'ANPE-Pôle Emploi et dans le second, par l'employeur.
- Le statut de *migrant*. L'accès aux formations est lié à l'administration chargée de l'accueil et de l'intégration des

étrangers : OMI, ANAEM, OFII.

- Les organismes sociaux : association d'insertion sociale et professionnelle.
- Le tissu social. L'accès aux formations a été permis par le bouche à oreille, de manière informelle.

L'inaccessibilité s'explique par les raisons suivantes (selon un ordre décroissant) :

- L'illisibilité des interlocuteurs ou des dispositifs de formation existants.
- Les critères administratifs : le fait d'être en situation irrégulière sur le territoire, le fait d'être ou de ne pas être au RSA...
- Une forme d'indisponibilité de la personne : temps consacré au travail, à la famille et notamment à la garde des enfants.

L'orientation vers les formations s'impose aux personnes Très majoritairement, les institutions en sont à l'initiative. Si l'on considère l'ANPE-Pôle Emploi comme une institution liée au cadre professionnel, alors le monde professionnel serait le cadre grâce auquel les personnes accéderaient de manière la plus récurrente à une formation linguistique. Il est également intéressant de voir que l'administration peut tout autant être facilitatrice de l'accès aux formations qu'obstacle (l'accessibilité permise par l'administration est évoquée le même nombre de fois que l'inaccessibilité due à l'administration). Quand l'institution juge que la personne n'a pas de besoin en formation, sa décision peut devenir handicapante pour toute demande ultérieure. On peut se poser la question de la logique qui conduirait l'administration à freiner l'entrée en formation, alors que l'Etat souhaite favoriser l'accès à la langue pour ses migrants.

En ce qui concerne l'accessibilité aux formations par le bouche à oreille, ce biais a été évoqué à propos de formations dispensées au sein de foyers d'hébergements où résident les personnes, ou de centres sociaux (ASL). Le bouche à oreille semble être efficace dans les circuits extérieurs aux dispositifs directement financés par l'Etat.

Notons enfin à propos de l'illisibilité qu'elle semble aussi problématique pour les personnes souhaitant suivre une formation, que pour les professionnels prescripteurs des formations accessibles par le biais de Pôle Emploi ou de la Mission locale. Plusieurs personnes dont le niveau ne justifiait pas de formations dans le cadre du CAI selon les évaluations linguistiques faites à la signature du Contrat n'ont été dirigées par la suite sur aucun autre dispositif alors qu'elles étaient en demande. Problème d'illisibilité...et/ou de critères administratifs restrictifs ?

Type de formation suivie

Quel est le type de formation suivie ? Quels sont les lieux de formation ?

Fut-elle obligatoire ? Fut-elle choisie ?

S'il n'y a pas eu de formation, quelles en sont les raisons ?

Sur les 22 entretiens, 13 personnes ont suivi une formation linguistique à leur arrivée en France et 9 personnes n'en ont pas suivi.

Pour les personnes ayant suivi des cours pour l'apprentissage du français, **4 types de formations** se distinguent et sont classés ici par ordre d'importance en termes de fréquentation :

- L'apprentissage du français dans le cadre du CAI : dans ce cas, la formation est obligatoire, le lieu et la durée de formation sont définis par l'évaluation initiale faite par un formateur de l'OFII.
- L'apprentissage du français dans le cadre de « l'école du soir » : il faut remonter dans les années 70, lors de l'immigration économique en provenance du Maghreb. Les travailleurs migrants étaient alors logés dans des foyers ouvriers, notamment en foyer SONACOTRA^[1] au sein desquels ils suivaient des cours de français le soir après le travail.
- L'apprentissage du français dans les organismes de formation ou au sein de centres sociaux pour des cours gratuits destinés à un public devant répondre à certains critères d'éligibilité. Ils ont suivi ces cours dans le but de se former, de trouver un emploi ou pour certains simplement dans la volonté de pouvoir « se débrouiller en français », afin d'être autonomes dans leur quotidien.

Dans ce type de formations, on peut distinguer :

- . les actions sociolinguistiques au sein des centres sociaux,
- . les formations linguistiques et professionnelles, qui sont des formations intégrant apprentissage du français et d'un métier (couturière, auxiliaire de vie...),
- . les remises à niveau pour les personnes dont le français est leur ou une de leurs langues maternelles (notamment pour les Mahorais).
- L'apprentissage du français dans des organismes de formation proposant des cours payants. Par exemple, les personnes ne disposant pas des papiers nécessaires pour pouvoir intégrer une formation gratuite en organisme de formation peuvent avoir recours à des cours payants.

Le plus souvent lorsque les personnes suivent ou se sont inscrites dans une formation, elles ne s'arrêtent pas à une seule. Après avoir signé le CAI et l'avoir validé par l'obtention d'un diplôme reconnaissant le premier niveau en français, elles continuent à suivre des cours de FLE soit à temps complet, soit en cours du soir. Il en est de même pour les personnes ayant effectué une remise à niveau. Elles poursuivent l'apprentissage du français par le biais de cours plus spécifiques ou intensifs : soit à visée professionnelle, soit des cours ayant pour objectif l'obtention d'une qualification dans un secteur d'activité précis.

Certaines personnes interrogées n'ont toutefois pas suivi de formation pour diverses raisons à savoir : l'indisponibilité due aux contraintes professionnelles (emploi) ou familiales (enfants à élever), le refus de la part de l'OFII qui a jugé la maîtrise du français suffisamment élevée, ou l'absence de papier d'identité.

On pourra interroger les raisons qui font que les personnes effectuent plusieurs formations. Est-ce que d'entrer dans le circuit des formations fait que d'autres formations sont plus souvent proposées par les administrations ou les organismes de formation ? Passées les appréhensions d'entrée en formation, les personnes prennent-elles goût à la formation/mesurent-elles son utilité ? Est-ce que les formations ne sont pas assez efficaces pour acquérir en une fois suffisamment d'autonomie dans l'usage de la langue ? Est-ce que les personnes suivraient un parcours de formation allant de la gratuité au payant ? ou Est-ce que les personnes quand elles renouvellent leurs demandes en formation reprennent toujours les mêmes circuits et les mêmes organismes ?

Relation entre formation initiale et apprentissage de la langue française

Quels liens peut-on faire entre la formation initiale et l'apprentissage de la langue française?

Avoir une formation initiale favorise/facilite-t-il l'apprentissage ultérieur ? (et inversement)

Quel apport la formation initiale a-t-elle pour l'apprentissage de la langue française ?

Quel mode d'apprentissage du français ?

Dans l'ensemble, le contact au moins informel avec la langue française apparaît tôt dans les vies des personnes interrogées en raison du rapport historique entre leur pays d'origine et la France : Algérie (13), Maroc (1), Tunisie (1) Ceux issus des pays non francophones (Tchéchénie, Egypte, Comores) ont parfois pu être en lien avec cette langue à l'école.

Les niveaux scolaires des personnes rencontrées sont variables : en grande majorité, elles ont eu une scolarité. 3 ont fait toute leur scolarité en France. Moins souvent : aucune scolarisation

Les personnes ayant eu un parcours scolaire :

En moyenne, les qualifications sont basses. Mais les niveaux s'étendent du primaire au supérieur (2 niveaux bac+5).

- Les migrants venant de pays francophones. Généralement, ils ont appris le français à l'école (12) néanmoins insuffisamment pour maîtriser l'écrit et le vocabulaire administratif puisque leur niveau d'étude reste faible.
- Les migrants issus de pays non francophones : ils sont plus rares. Ils représentent les plus diplômés de nos interrogés (Egypte, Tchétchénie/juriste et ingénieur). Dans leur pays d'origine, une a appris le français comme langue étrangère à l'école et l'autre jamais.

Dans l'ensemble, la mise en place de stratégie personnelle de recours à la formation pour améliorer sa connaissance n'est pas intégrée dans les habitudes. Mais, plus la personne est diplômée, plus elle va y faire appel d'elle-même de manière autonome. Etre à l'initiative d'une construction méthodique et rationnelle de son programme d'apprentissage en vue de son insertion professionnelle, par exemple. Elle va s'attacher à décoder l'offre de formation et à solliciter les institutions porteuses de cette offre (ANAEM, Pôle emploi...), multiplier les voies d'apprentissage (apprentissage du français auprès des enfants, de la famille, des organismes, etc.).

L'entrée en formation post formation initiale ou sans niveau scolaire est parfois déclenchée par la personne, mais plus souvent elle s'inscrit dans un programme d'intégration ou d'insertion sociale et professionnelle, comme nous l'avons vu précédemment.

Dans l'ensemble, se retrouvent des petits niveaux de français acquis durant la scolarité et/ou sur le tas que complètent des formations décidées dans l'emploi ou sa recherche, le social ou le parcours d'intégration (CAI).

Les non scolarisés, moins nombreux :

La formation peut être assimilée à la sphère scolaire et provoquer des appréhensions voire conduire à renoncer à la demande de formation. Il se peut qu'une illégitimité ressentie pour l'apprentissage ("ce n'est pas pour moi") explique cela. Beaucoup plus exceptionnelles sont les motivations uniquement personnelles sans acquis scolaires. C'est le cas toutefois d'un autodidacte, non diplômé et sans papiers, qui souhaite écrire son autobiographie en français.

Le niveau des diplômes influence le recours à la formation. Mais l'action des institutions de l'emploi, du social et de l'intégration qui agissent sur l'orientation vers les formations modifie cette tendance.

Qu'en pensent-ils ?

Est-ce que cela a abouti ?

Les manques ?

Visions du Français

Quelle était leur vision de la langue française ?

Pour quelle utilité ?

Beaucoup participent aux formations pour se familiariser avec le français écrit administratif et fonctionnel, quelques-uns y ajoutent parfois une recherche d'épanouissement, comme cette personne et son projet d'autobiographie.

Les rapports des interrogés au français :

- *La langue de l'Etat* : Pour un grand nombre d'entre eux, une bonne pratique du français s'apparente à l'usage des administrations (rédaction des courriers ou remplissage de formulaires) : savoir employer un vocabulaire spécifique, construire des phrases.
- *La langue de l'emploi, de l'insertion sociale* : Pour la plupart, il est question d'apprendre un minimum de français

fonctionnel pour rechercher un emploi, pouvoir passer un entretien d'embauche ou se maintenir en poste, corrélativement pour passer le code de la route. Pendant les 30 Glorieuses, beaucoup d'hommes sont arrivés en France pour travailler et ont dû comprendre le jargon oral du chantier, par exemple.

- *La langue cousine*, celle avec laquelle on dialogue depuis toujours : Certains issus des pays francophones ont parlé de leur rapport au français dans leur histoire. C'est le cas de ce retraité qui dit venir à l'Encre Bleue pour « parler avec d'autres gens ».
- *La langue du conflit identitaire* : La présence de personnes issues de l'immigration nées et scolarisées en France nous a interrogés. En effet, l'Encre Bleue nous semblait plus identifiée comme une association de soutien aux migrants ayant peu de recours dans leur entourage pour effectuer leurs papiers administratifs ou autres. Pour des Français issues de l'immigration, on pouvait imaginer qu'ils se serviraient de leur réseau pour pallier leurs difficultés avec la langue administrative. Pourtant trois personnes, parfois en emploi, sont dans ce cas. C'est sur le point de l'identité que nous avons interprété leur présence : il semblerait que leur identité s'attache à leur ascendance étrangère ce qui fait qu'elles ont maintenu des habitudes de migrants. Un autre point de vue consisterait à penser que leur entourage ne serait pas perçu comme suffisamment "légitime" pour corriger le "vrai français".

L'entrée en formation dépend donc souvent des décisions administratives. Celles-ci favorisent ou impulsent une entrée en formation là où l'initiative de la personne s'exerce moins. Mais dans le même temps, lorsque ses arbitrages imposent un refus d'entrée en formation malgré le souhait de la personne toute démarche se trouve très enrayée par la suite. Les formations elles-mêmes sont à parfaire. Par exemple, les interrogés évoquent des problèmes de compositions trop hétérogènes des groupes.

[1] Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens et leurs familles

Share [Plus](#)